

DIPLOME NATIONAL DU BREVET

Session 2014

Le diplôme national du brevet Session 2014



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

dossier de presse
education.gouv.fr

SOMMAIRE

LES ÉLÉMENTS CLÉS DE LA SESSION 2014	3
LE PREMIER EXAMEN IMPORTANT DE LA SCOLARITÉ	3
LES CANDIDATS	3
LE CALENDRIER DES ÉPREUVES.....	3
LE COUT DU DIPLOME NATIONAL DU BREVET	3
LES ÉVOLUTIONS DU DNB DEPUIS 2013	4
LE CALENDRIER DES ÉPREUVES	5
LES EFFECTIFS ACADÉMIQUES.....	6
LE DÉROULEMENT DES ÉPREUVES.....	7
LA CONVOCATION.....	7
EN CAS DE RETARD.....	7
EN CAS D’ABSENCE	7
LES CENTRES D’EXAMEN	7
L’AFFICHAGE DES RÉSULTATS	7
LES MODALITÉS D’ATTRIBUTION.....	8
LES ÉLÉMENTS PRIS EN COMPTE	8
LES MENTIONS	8
LES SITUATIONS SPÉCIFIQUES	9
LES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP	9
LES CANDIDATS INDIVIDUELS	9
LES CANDIDATS EN SECTIONS INTERNATIONALES	9
LES CANDIDATS EN SECTIONS BILINGUES FRANÇAIS-LANGUE REGIONALE	9
LES CANDIDATS DE L’ENSEIGNEMENT AGRICOLE.....	9

CONTACT PRESSE

Bureau de presse – Emilie Seffray

01 55 55 30 10

spresse@education.gouv.fr

LES ÉLÉMENTS CLÉS DE LA SESSION 2014

Suite à la réforme des programmes du collège engagée en 2008 et entrée en vigueur à la rentrée 2012 pour la classe de 3^e, le diplôme national du brevet (DNB) a connu d'importantes évolutions lors de la session 2013.

LE PREMIER EXAMEN IMPORTANT DE LA SCOLARITÉ

Le DNB, qui inclut le contrôle continu en classe de 3^e, est le premier examen important de la scolarité. Depuis la loi d'orientation de 2005, il permet de vérifier les acquisitions faites par les élèves dans tous les domaines fondamentaux en évaluant la maîtrise des sept compétences du socle commun de connaissances et compétences¹.

Le DNB a connu d'importantes évolutions en 2013 pour permettre de mieux préparer les élèves à l'étape suivante de leur scolarité que représente l'entrée au lycée et redonner toute sa valeur au diplôme.

LES CANDIDATS

815 723 candidats inscrits (France métropolitaine + Dom), répartis en 2 séries :

- **732 660 candidats dans la série générale**
- **83 063 candidats dans la série professionnelle**

En 2013, 798 989 candidats étaient inscrits au diplôme national du brevet (DNB). Parmi les 777 449 candidats présents, 658 198 ont été admis, soit un taux de réussite de 84,7 %.

LE CALENDRIER DES ÉPREUVES

Les épreuves écrites du diplôme national du brevet communes à tous les candidats ont lieu les jeudi 26 et vendredi 27 juin 2014. Une session de remplacement est organisée les mardi 16 et mercredi 17 septembre 2014. Cette session est réservée aux candidats inscrits qui n'ont pu se présenter à la session normale.

Les relevés de notes sont communiqués par le rectorat aux chefs d'établissements qui les envoient à chaque candidat individuellement, à son domicile, au plus tard le 9 juillet, selon un calendrier propre à chaque académie.

LE COUT DU DIPLOME NATIONAL DU BREVET

Le coût moyen par candidat inscrit au DNB est très stable : 3,1 euros en 2009, 3 euros en 2010, 2,9 euros en 2011 et 3 euros en 2012. Les coûts pour la session 2013 ne sont pas encore consolidés, mais devraient être identiques aux années précédentes.

Ainsi, le coût total du DNB, comprenant les frais de déplacement, les frais de jury et les frais d'organisation, est évalué en 2012 à 2 379 065 euros.

Le nombre des enseignants mobilisés pour les corrections est approximativement de 50 000 correcteurs.

¹ Les sept compétences du socle sont : la maîtrise de la langue française, la pratique d'une langue vivante étrangère, les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique, la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication, la culture humaniste, les compétences sociales et civiques, l'autonomie et l'initiative.

LES ÉVOLUTIONS DU DNB DEPUIS 2013

- **Le DNB comporte désormais deux séries** : la série générale et la série professionnelle, au lieu de trois précédemment (série collège, série technologique et série professionnelle) ;
- **De nouvelles définitions des épreuves écrites** s'appliquent en français, mathématiques et histoire-géographie-éducation civique :
 - en français, une dictée plus longue (600 à 800 caractères), deux sujets de rédaction au choix, un questionnaire de compréhension du texte qui fait plus appel aux capacités d'interprétation et de réaction personnelles des candidats, qui n'est plus obligatoirement structuré en rubriques titrées et qui peut comporter des questions à choix multiple ;
 - en mathématiques, la structuration de l'épreuve autour d'exercices indépendants et la présence d'au moins une tâche exigeant une prise d'initiative ;
 - en histoire-géographie-éducation civique, chacune des trois disciplines fait l'objet de questions et exercices obligatoires et non plus au choix. Ces exercices sont de nature variée, y compris d'ordre cartographique. L'exercice du paragraphe argumenté est remplacé par des questions dont l'une appelle un développement construit. Les candidats composent directement sur le sujet qui leur est remis : des espaces de longueur adaptée sont prévus ;
- La **note d'EPS** figurant dans le contrôle continu prise en compte pour l'attribution du DNB évolue : c'est la moyenne des notes obtenues sur trois activités physiques sportives et artistiques ;
- De nouvelles modalités d'attribution du **DNB "option internationale"** et **"option franco-allemande"** entrent en vigueur.

Nouveauté 2014 :

- Suppression de la note de vie scolaire (arrêté du 14 janvier 2014 portant abrogation de l'arrêté du 10 mai 2006 relatif aux conditions d'attribution de la note de vie scolaire). Par conséquent, la note n'entre plus dans le calcul des points obtenus par le candidat : le total sera calculé sur 360 points au lieu de 380 points.

LE CALENDRIER DES ÉPREUVES

Dates	Métropole, La Réunion et Mayotte	Guadeloupe et Martinique	Guyane
Jeudi 26 juin 2014	Français 1 ^{ère} partie (questions-réécriture-dictée) 9h – 10h30 Français 2 ^{ème} partie (rédaction) 10h45 – 12h15	Mathématiques 8h – 10h Histoire des arts 10h15 – 11h15 (épreuve réservée aux Candidats CNED et GRETA uniquement)	Mathématiques 8h30 – 10h30 Histoire des arts 10h45 – 11h45 (épreuve réservée aux Candidats CNED et GRETA uniquement)
	Mathématiques 14h30 – 16h30	Histoire-géographie- éducation civique 13h30 – 15h30	Histoire-géographie- éducation civique 14h – 16h
Vendredi 27 juin 2014	Histoire-géographie- éducation civique 9h – 11h Histoire des arts 11h15 – 12h15 (épreuve réservée aux Candidats CNED et GRETA uniquement)	Français 1 ^{ère} partie (questions-réécriture- dictée) 8h – 9h30 Français 2 ^{ème} partie (rédaction) 9h45 – 11h15	Français 1 ^{ère} partie (questions-réécriture- dictée) 8h30 – 10h Français 2 ^{ème} partie (rédaction) 10h15 – 11h45

Extrait du calendrier publié in extenso au bulletin officiel n°44 du 28 novembre 2013, consultable à l'adresse http://cache.media.education.gouv.fr/file/44/55/9/calendrier-orientation-affection-ok_284559.pdf

LES EFFECTIFS ACADÉMIQUES

NOMBRE DE CANDIDATS INSCRITS POUR LA SESSION 2014			
DU DIPLÔME NATIONAL DU BREVET			
Académie	série	série	Total
	générale	professionnelle	Général
Aix-Marseille	30725	3641	34366
Amiens	22773	1919	24692
Besancon	12902	1544	14446
Bordeaux	34774	4601	39375
Caen	16198	2134	18332
Clermont-Ferrand	13549	1748	15297
Corse	2894	215	3109
Créteil	50106	3471	53577
Dijon	16853	1806	18659
Grenoble	36430	4682	41112
Lille	47913	6374	54287
Limoges	6823	1087	7910
Lyon	34901	3655	38556
Montpellier	28936	3746	32682
Nancy-Metz	24169	2476	26645
Nantes	41235	6807	48042
Nice	23767	2005	25772
Orléans	27838	2759	30597
Paris	20532	1275	21807
Poitiers	18249	3430	21679
Reims	14435	2220	16655
Rennes	36212	5493	41705
Rouen	21710	1970	23680
Strasbourg	20343	1535	21878
Toulouse	29696	3442	33138
Versailles	66718	5243	71961
TOTAL METROPOLE	700681	79278	779959
Guadeloupe	6435	770	7205
Guyane	3987	416	4403
La Réunion	12030	2128	14158
Martinique	5024	338	5362
Mayotte	4503	133	4636
TOTAL DROM	31979	3785	35764
TOTAL GENERAL	732660	83063	815723

LE DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

LA CONVOCATION

Les candidats aux examens reçoivent leur convocation environ trois semaines avant le début des épreuves. Le centre d'examen et le matériel autorisé y sont précisés. Lors de l'examen, le candidat présente sa convocation et une pièce d'identité en cours de validité avec sa photographie.

EN CAS DE RETARD

Le jour de l'examen, un retard qui n'excède pas 15 mn peut-être toléré si le motif est jugé valable par le chef de centre (quoi qu'il en soit, c'est le chef de centre qui apprécie). En cas d'acceptation, l'élève sera admis à composer mais n'aura pas de délai supplémentaire.

EN CAS D'ABSENCE

Si absence, il faut un justificatif valable (maladie, accident, décès dans la famille proche) pour être admis à se présenter à la session de remplacement.

LES CENTRES D'EXAMEN

L'examen a lieu le plus souvent dans le collège où l'élève est scolarisé ; certains centres d'examen (comme pour le baccalauréat) peuvent également être des collèges privés. C'est l'inspection académique qui désigne les centres d'examen.

L'AFFICHAGE DES RÉSULTATS

Les résultats sont affichés dans les centres d'examen (consultables sur internet dans certaines académies, mais la mise en ligne n'est pas généralisée pour le DNB). Les collégiens reçoivent un diplôme sous forme papier. Les relevés de notes sont envoyés par le rectorat aux chefs d'établissements qui les envoient à chaque candidat individuellement, chez lui.

LES MODALITÉS D'ATTRIBUTION

Le diplôme national du brevet évalue les connaissances et les compétences acquises à la fin du collège. L'obtention du DNB ne conditionne pas l'accès à une classe supérieure.

LES ÉLÉMENTS PRIS EN COMPTE

Trois éléments sont pris en compte pour l'obtention du diplôme :

- la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences, palier 3, attestée par le livret personnel de compétences ;
- les notes de contrôle continu, effectué tout au long de l'année en classe de troisième, dans toutes les disciplines (sauf histoire-géographie-éducation civique) ;
- les notes obtenues à l'examen composé d'une épreuve orale (coefficient 2) d'histoire des arts et de trois épreuves écrites : français (coefficient 2), mathématiques (coefficient 2), histoire-géographie-éducation civique (coefficient 2).

Pour les candidats de la série générale, sont également pris en compte les points supérieurs à la moyenne de 10 sur 20 obtenus dans l'enseignement optionnel facultatif :

- latin ou grec,
- ou langue vivante régionale,
- ou langue des signes française,
- ou option découverte professionnelle 3 heures.

Pour être déclarés admis, les candidats doivent obtenir une moyenne générale au moins égale à 10 sur 20 pour l'ensemble des résultats chiffrés et la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences au palier 3.

LES MENTIONS

Depuis 2006, des mentions sont attribuées :

- mention "assez bien" : pour une moyenne comprise entre 12 et 14 sur 20 ;
- mention "bien" : pour une moyenne comprise entre 14 et 16 sur 20 ;
- mention "très bien" : pour une moyenne au-delà de 16 sur 20.

Les mentions "bien" et "très bien" ouvrent le droit à l'obtention de bourses au mérite pour les élèves déjà boursiers sur critères sociaux. Le montant de la bourse au mérite est fixé à 800€ annuels, versé en trois fois en même temps que la bourse du lycée, pendant toute la scolarité au lycée, jusqu'au baccalauréat.

LES SITUATIONS SPÉCIFIQUES

LES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Tous les élèves en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements selon les dispositions prévues par le décret du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap.

Pour les élèves des établissements nationaux et départementaux publics relevant du ministère chargé des affaires sociales, les résultats scolaires peuvent être évalués dans un nombre restreint de disciplines, en dehors du français et des mathématiques, obligatoirement évalués.

LES CANDIDATS INDIVIDUELS

Certains élèves peuvent se présenter au DNB comme candidats individuels :

- les élèves de troisième de l'enseignement privé hors contrat ;
- les élèves scolarisés au delà de la classe de troisième ;
- les adultes non inscrits à une préparation au brevet dans un établissement.

L'examen comporte six épreuves écrites. Quatre sont obligatoires :

- français (coefficient 2) ;
- mathématiques (coefficient 2) ;
- histoire-géographie-éducation civique (coefficient 2) ;
- langue vivante étrangère (coefficient 1).

Selon la série, l'élève choisit deux autres épreuves (chacune au coefficient 1) parmi les disciplines suivantes : physique-chimie ou sciences et technologie, sciences de la vie et de la Terre ou prévention santé environnement, enseignements artistiques (arts plastiques ou éducation musicale).

Les épreuves des candidats individuels se déroulent selon un calendrier spécifique publié au Bulletin officiel n°44 du 28 novembre 2013, consultable à l'adresse

http://cache.media.education.gouv.fr/file/44/55/9/calendrier-orientation-affection-ok_284559.pdf

LES CANDIDATS EN SECTIONS INTERNATIONALES

Une organisation particulière est prévue pour les élèves des sections internationales et des établissements franco-allemands :

- les mêmes épreuves écrites que les autres candidats ;
- une épreuve orale d'histoire des arts passée en établissement comme les autres candidats ;
- deux épreuves orales passées au sein de leur établissement et portant l'une sur la langue de la section ou l'allemand pour les établissements franco-allemands, l'autre sur la discipline non linguistique (coefficient 1 pour chaque épreuve).

LES CANDIDATS EN SECTIONS BILINGUES FRANÇAIS-LANGUE RÉGIONALE

Les candidats des sections bilingues français-langue régionale ont la possibilité de composer en français ou en langue régionale, lors de l'épreuve d'histoire-géographie-éducation civique.

LES CANDIDATS DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Les candidats des classes de troisième de l'enseignement agricole se présentent à la série professionnelle du diplôme national du brevet.